



## Allocutions d'ouverture

**M. Jackie DEPIERRE**, *Président de la Fédération Régionale des Services de Santé au Travail Interentreprises d'Ile-de-France et Président du SIST-VO*

Bonjour à toutes et à tous, vous qui vous êtes faufiletés jusqu'à nous malgré des conditions de circulation et de transport difficiles.

Notre Fédération des services de santé au travail d'Ile-de-France, de par ses vocations d'ouverture et de partage, a depuis plusieurs mois préparé ces Assises et nous vous remercions donc de l'honorer de votre présence, preuve de l'intérêt que vous y portez.

Depuis 9 ans, nous conduisons une étude sur le devenir des salariés ayant fait l'objet de l'officialisation d'un problème de santé au travail. En 9 ans, 15 Services dont 280 médecins ont participé et participent à la détection, l'optimisation des mesures d'accompagnement de ces salariés en difficulté.

Cette étude nous autorise à avancer un taux de 84% de maintien en emploi des salariés qui étaient ou sont toujours en situation d'handicap.

Le devenir de nos actions de Prévention de Désinsertion Professionnelle est inscrit dans la loi El Khomri, Christian Nguyen Duy Mat, vice-président en charge des relations avec les institutionnels nous délivre son point de vue.

**M. Christian NGUYEN DUY MAT**, *Vice-président de la Fédération Régionale des Services de Santé au Travail Interentreprises d'Ile-de-France et Président d'IPAL*

Je ne ferai pas une longue présentation mais juste un rapide rappel de l'article L.4622.2 du Code du travail qui a introduit parmi les missions des services de santé au travail dans son 2ème alinéa notamment : « *la désinsertion professionnelle et de contribuer au maintien dans l'emploi des travailleurs.* »

Le législateur dans la définition des missions des services de santé au travail a jugé utile, dès 2011, de leur confier cette mission. Il a reconnu les compétences que ces acteurs pouvaient apporter au monde du travail et aux travailleurs.

Je crois pouvoir dire que les services de santé au travail ont rempli cette mission de façon diverse et avec plus ou moins de réussite.

Car la tâche n'est pas simple

C'est une des raisons qui nous a conduit, la Fédération des services de santé au travail d'Ile-de-France, à mettre en œuvre ces assises afin de mieux nous connaître, que collectivement nous échangions sur nos pratiques, d'échanger nos cartes de visites, dans un objectif partagé de faire mieux ensemble demain..

Un événement

Avec



**M. Jackie DEPIERRE, Président de la Fédération Régionale des Services de Santé au Travail Interentreprises d'Ile-de-France et Président du SIST-VO**

En tant que Président représentant l'employeur, je rappelle que la protection sociale des salariés victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle est financée par les entreprises et qu'une mise en incapacité constitue un constat d'échec.

Dans une entreprise, on ne peut être soit « bien portant » ou soit « malade » et l'handicapé(e) ne peut être considéré comme une personne à statut hybride suscitant dans la sphère sociale gêne et interrogations.

Pour ceux ou celles que l'accident ou la maladie a provisoirement éloigné de la sphère professionnelle, il est primordial que nous l'aidions à y retourner et à garder son emploi, même quand la maladie évolue. Le succès du maintien emploi dans son universalité et son accompagnement nécessitera, de la part de tous les acteurs concernés, de faire preuve de volonté et de capacité individuelle et pour nos médecins notamment d'être au plus près du serment d'Hippocrate.

Le contexte sur les difficultés du maintien en emploi des salariés handicapés, les principaux freins, les leviers possibles, les décloisonnements nécessaires et la place des services de santé au travail vont maintenant être évoqués par Mme Dominique Gillot.

Mme Dominique Gillot dans sa genèse a été : Secrétaire d'état de la santé et action sociale, Secrétaire d'état chargée des personnes âgées et des personnes handicapées, Maire d'Eragny durant 13 ans et 17 jours puis Sénatrice du Val d'Oise.

J'ai moi-même apporté ma contribution au Val d'Oise par le service dont je suis le Président mais aussi au travers de mes engagements à la CPAM, à la structure de dépistage du cancer du sein et du cancer colorectal et au CEEVO.

Nous avons aussi tous les deux participé au comité de soutien de l'abbaye de Royaumont.

Aujourd'hui vous nous faites l'honneur d'ouvrir ces assises en tant que Présidente du Conseil consultatif des personnes handicapées et nous vous faisons crédit en vous applaudissant dès maintenant...

Un événement

Avec